

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	24
- votant par procuration	5
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 26 septembre 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMÂÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.78/09.25**

**Objet : Budget Ville 2025**  
**Décision modificative n°1**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 25.09.2025

**Délibération n° : D.78/09.25**

**Objet : Budget Ville 2025  
Décision modificative n°1**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu la délibération n°D.21/04.25 du Conseil Municipal du 3 avril 2025 relative à l'adoption du Budget Principal Ville 2025,

**BUDGET VILLE**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)
		0,00			0,00
	TOTAL	0,00			0,00

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)
020/2313 847/21568	Constructions Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	260 000,00 100 000,00	01/024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00
322/2313	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	83 000,00	322/238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	83 000,00
	TOTAL	443 000,00			443 000,00

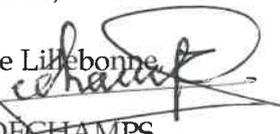
Monsieur BELGHACHEM propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Ville 2025 comme indiqué ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE  
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,  
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,  
  
Christine DECHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Johan GONZALEZ.

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 25.09.2025

**Délibération n° : D.78/09.25**

**Objet : Budget Ville 2025  
Décision modificative n°1**

**ANNEXE**

**INVESTISSEMENT**

**Inscription en recettes d'investissement**

Par délibération n°D.42/04.25 en date du 3 avril 2025, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'un bien immobilier, situé au numéro 3 bis, place Sadi Carnot (cadastré AK n°906, lot A), au locataire de la case commerciale pour le prix de 360 000 euros net vendeur. L'acte de vente ayant été signé le 29 juillet 2025, il convient d'inscrire cette somme sur la nature 024 "Produits des cessions d'immobilisation" (chap.024).

**Inscriptions en dépenses d'investissement**

Au regard du vieillissement des ascenseurs de l'Hôtel de Ville et des pannes régulières, il s'avère nécessaire de procéder, dans les meilleurs délais, à leur remplacement. Il convient donc d'inscrire la somme de 200 000 euros sur la nature 2313 "constructions" (chap.23).

Au vu du contexte sécuritaire national marqué par le narcotrafic, le système de vidéoprotection de la Ville de Lillebonne doit être renforcé. Il convient donc d'inscrire la somme de 100 000 euros sur la nature 21568 "Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile" (chap.21) pour l'implantation de caméras supplémentaires de vidéoprotection.

Afin d'équilibrer ces écritures, il convient d'inscrire la somme de 60 000 euros sur les travaux divers du service finances, nature 2313 "construction" (chap.23).

**Inscriptions en dépenses et recettes d'investissement**

Dans le cadre de la réhabilitation du complexe sportif Fernand Bigot, la Ville de Lillebonne a versé des avances sur travaux à différentes entreprises titulaires du marché. Le remboursement de ces avances doit s'effectuer par une écriture d'ordre, à savoir : l'émission d'un mandat sur la nature 2313 "Constructions" et d'un titre sur la nature 238 "Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles". Il convient donc d'inscrire la somme de 83 000 euros en dépenses et recettes (chap. 041).